VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES SPECULATIONS PAYANTES DANS DES

Cottages Doubles et Simples dans de Bonnes Locations

—ET—

Terrains de Valeur à Bâtir

Aproximités des Lignes de Cars.

SUCCESSION DE JOSEPH APKEN.

No 01 258 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL —W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 329 rue Carondelet JEUDI le 12 decembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 29 octobre 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la cinquième Cour, Division E, siegeant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, absent, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement.—**LA MAISON DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos 315-317 rue Laurel, située de la rue, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 171, borné par les rues Laurel, General Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente six pieds 36 cinq pouces 5 face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds 125 deux pouces 2 de plus ou de moins en profondeur entre lignes paralèles et en profondeur du tout du terrain seize et est formée du tout du terrain No. dix sept, faisant partie du terrain No. seize, qui adjoignant le dit terrain No. seize, qui mesure trente pieds 30 face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds 125 deux pouces 2 de plus ou de moins en profondeur entre lignes paralèles, et la dite parcelle de terre mesure trente six pieds 36 cinq pouces 5 face à la rue Laurel commençant à un point cent vingt pieds 120 de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz de la même largeur sur l'arrière ligne, et sur une profondeur de cent vingt cinq pieds 125 deux pouces 2 entre lignes parallèles, et est formée du tout du terrain Nos seize et d'une partie du terrain No. dix-sept, adjoignant le dit terrain No. seize qui mesure trente pieds 36 face à la dite rue Laurel sur cent vingt cinq pieds 125 deux pouces 2 de profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix sept mesure six pieds 6 cinq pouces face à la rue Laurel sur une profondeur de cent vingt cinq pieds 125 deux pouces 2 de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos [illegible] rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 120 anciennement Ilet No. 5 du faubourg West Bouligny, borné par les rues Tchoupitoulas, Bordeaux, Leyde, Lyon, Berlin et Annonciation, désigné par la lettre B sur un croquis par Albert C. Blanchard, Ingénieur Voyer de Ville, le 11 juin 1907, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grimes, notaire dans cette ville, le 9 mai 1908, aussi le dit croquis par W. J. Seghers et mesurant d'après ces dits croquis trente six pieds 36 trois pouces 3 face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds 100.

Troisièmement.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos [illegible] rue Jeanette, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le même district et ilet et adjoignant la seconde ci-dessus propriété décrite, désignée par la lettre A sur le dit croquis par Albert C. Blanchard, Ingénieur Voyer de Ville, le 11 juin 1907, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grimes, notaire dans cette ville, le 9 mai 1908, aussi le dit croquis par W. J. Seghers, Ingénieur Voyer de Ville, le 2 novembre 1912, d'après les dits croquis, le dit terrain mesure trente six pieds 36 trois pouces 3 face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds 100.

Quatrièmement.—**LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos [illegible] rue Jeanette, sur un certain terrain situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jeanette, Dublin, Poplar et Ave Carrollton, désigné par la lettre X, sur un croquis de voyer, par W. J. Seghers, le 2 novembre 1912, et suivant le dit croquis et plan de voyer, le dit terrain commence à une distance de cent cent pieds 116 [illegible] de la ligne de Jeanette et de l'Ave Carrollton, et mesure trente pieds 30 six pouces 6 et trois lignes 3 face à la rue Jeanette, même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante pieds 60 deux pouces 2 et trois lignes 3 entre lignes parallèles.

Cinquièmement.—**UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos [illegible] rue Jeanette ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le même district et ilet et adjoignant la quatrième ci-dessus propriété décrite et désignée par la lettre Y sur le dit croquis par Seghers, et mesurant d'après le dit croquis, trente pieds 30 onze pouces 11 et une ligne 1 face à la rue Jeanette, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds 60 deux pouces 2 et trois lignes 3 entre lignes parallèles.

Sixièmement.—**QUATRE CERTAINS TERRAINS** situés dans l'ancienne ville de Carrollton maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet désigné sur un vieux plan de Carrollton par le No. 189 B, et sur un plan du Septième District désigné comme Ilet No. 464, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Mark et Pear respectivement 19, lesquels terrains sont désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7 sur un certain plan fait par H. W. Weybold, voyer adjoint à un acte de vente devant Chas. G. Rietschsch, notaire soussigné du 2 sept. 1890, et lesquels dits terrains mesurent chacun d'après le dit plan trente pieds 30 face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds 120 entre lignes égales et parallèles.

Septième.—**LA MAGNIFIQUE BATISSE SIMPLE A UN ETAGE EN BOIS**, No. 9932 rue Quince, retirée du trottoir sous une barrière en fer, ayant corridor, sept chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou parcelle de terre, située dans le septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, désigné comme Ilet No. 93 anciennement Ilet No. 315 ce lequel morceau ou parcelle de terre est désigné par le No. 18 sur un certificat de voyer et subdivision fait par Walter J. Seghers, Ingénieur Voyer de Ville, daté le 1e Août 1912, et mesurant d'après le dit voyer, soixante pieds 60 face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds 108, dix pouces 10 entre lignes égales et parallèles, formant le coin des rues Quince et Holly Grove.

Huitième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que les propriétés précédentes, et désigné sur le dit certificat de voyer et subdivision de Walter J. Seghers par le No. 19, lequel dit terrain No. 19 mesure trente pieds 30 face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds 108, dix pouces 10 entre lignes égales et parallèles.

Neuvième.—**UN CERTAIN TERRAIN** même district et ilet que le terrain précédent, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par le No. 20, et mesurant d'après ceux, trente pieds 30 face à la rue Quince sur une profondeur de cent huit pieds 108, dix pouces 10 entre lignes égales et parallèles.

Dixième.—**DEUX CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos 21 et 22, et mesurant chacun trente pieds 30, et un pouce 1 face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds 108 et dix pouces 10 entre lignes égales et parallèles.

Onzième.—**UN CERTAIN MORCEAU OU PARCELLE DE TERRE**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avant l'écurie en bois à un étage et grange dont on se sert comme laiterie, situé dans le même district et ilet que les propriétés précédemment décrites, désigné sur le dit plan par Walter J. Seghers comme No. 17, et mesure soixante et douze pieds 72 deux pouces 2 face à la rue Henry [illegible] sur une profondeur de cent quatre vingt pieds 180, deux pouces 2 entre lignes égales et parallèles.

Douzième.—**TROIS CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par les Nos. 14, 15, et 16, mesurant chacun trente pieds 30 face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt pieds 120 entre lignes égales et parallèles.

Treizième.—**UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 13 et formant l'encoignure des rues Holly Grove et Heaton, et mesurant d'après le dit plan, trente pieds 30 face à la rue Holly Grove sur une profondeur et face à la rue Heaton, et entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds 120.

Quatorzième.—**DEUX CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désignés sur le dit plan par Seghers par les Nos. 11 et 12, et mesurant chacun trente pieds 30 un pouce 1 face à la rue Heaton, sur une profondeur de cent vingt pieds 120 entre lignes égales et parallèles.

Quinzième.—**UN CERTAIN TERRAIN**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 10 et mesurant d'après ceux trente pieds 30 face à la rue Hamilton, sur cent vingt pieds 120 de profondeur et face à la rue Heaton, et forme le coin des rues Hamilton et Heaton.

Seizième.—**TROIS CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désignés sur le dit plan de Seghers par les Nos. 7, 8, et 9, et mesurant chacun d'après le dit plan, trente pieds 30 face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds 120 entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS.—La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un an et deux ans, la balance de crédit s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le bien de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger le possesseur des dits billets. Toutes les taxes pour l'année courrante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date de l'acte de vente soit signé. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les Actes de vente devant être passés devant W. O. Rogers notaire aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec le dit encanteur au moment de l'adjudication.

W. F. BREWER, Avocat.

Nov-10-17-24-dec 1-8-12

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Joli Cottage Simple retiré No 620 rue Galvez, entre les rues Perdido et Poydras.

JEUDI, LE 5 DECEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE MARGARET E. BARES.

No101 915—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division —.

PAR ERNEST A. CARRERE Encanteur —Bureau No 829 rue Perdido — JEUDI, le 5 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et suivant un ordre qui m'a été adressé daté et signé le 30 octobre 1912 par l'Honorable G. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le propriétaire à la vente aux enchères publiques la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qu'en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme Lot No Douze, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Jonnson, Perdido et Poydras suivant le plan déposé dans le bureau de A. J. Villavaso, ne sera notaire dans cette ville, comme plan No Un d'après lequel plan le dit terrain mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente deux pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations se trouvent au No 620 rue Galvez et comprennent un cottage simple en bois recouvert en ardoises, ayant 4 chambres, galeries de face et de côté.

Conditions—La moitié en plus comptant et le solde s'il y en a en un crédit d'un an, représenté par un billet de l'acheteur, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque et privilège. L'acte de vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité devra être passé devant Theodore A. Bock, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra assumer et payer les taxes de 1912 ainsi que les certificats nécessaires pour la vente. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication en accompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
826 rue Perdido.

Nov—3 10 17 24—dec 1 5

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et l'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium. Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich Augsbourg. En 1908: 8962 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entreprise du Kurverein Woerishofen, Bavière.

VENTES A D'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

MAISONS DOUBLES A ALGIERS

Près d'une ligne de cars.

MME ANNIE BECHTEL et als.

vs.

CHARLES P. WHELAN et als

No 87 281, Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN ET CORDILL —W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 329, rue Carondelet.

JEUDI, le 19 DECEMBRE 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 28 octobre 1912, signé le 4 novembre, 1912, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la cour Civile de District Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement.—**LA MAISON DOUBLE EN BOIS**, à un étage, No. 418 ave Webster, au coin de la rue Eliza ayant quatre chambres de chaque côté sur un certain terrain ou parcelle de terre située dans le cinquième District de cette ville dans l'Ilet No. 73, borne par les rues Eliza, Alix, Wagner et ave Webster, et désigné par la lettre "A" sur un plan ou croquis de voyer fait par C. Lucas Lewis, Député, Voyer de Ville date du 21 octobre, 1905, d'après le dit plan ou croquis le dit terrain ou parcelle de terre mesure quarante huit 48 pieds de face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond cent vingt neuf pieds 129 cinq pouces 5 et deux lignes 2 de profondeur sur la ligne de côté du terrain "B" et par une profondeur et face à la rue Eliza de cent vingt neuf pieds 129 quatre pouces 4 le dit terrain formant le coin de l'avenue Webster et de la rue Eliza, et terrain "A" fait partie de et est pris du tout des terrains originaux désignés par le No. Douze et une partie du No. onze.

Secondement.—**LA MAISON DOUBLE EN BOIS**, Nos. 438 et 440 ave Webster, ayant cinq chambres de chaque côté sur un certain terrain ou parcelle de terre situé dans le cinquième District de cette ville dans l'Ilet No. 73, borné par l'ave Webster et les rues Eliza, Alix et Wagner, désigné sur le dit croquis ou plan fait par C. Lucas Lewis, Député, Voyer de ville sous la date du 21 octobre, 1905, comme terrain "B" et mesure d'après le dit voyer quarante six pieds 46 onze pouces 11 et une ligne 1 face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt neuf pieds 129 six pouces 6 et deux lignes 2 sur la ligne de côté du terrain No. Neuf et cent vingt neuf pieds 129 cinq pouces 5 et deux lignes 2 sur la ligne de côté du terrain "A" le dit terrain "B" est pris et forme partie du terrain original désigné par le No. dix et une partie du terrain original désigné par le No. onze.

Troisièmement.—**LA MAISON DOUBLE EN BOIS**, à un étage, No. 434 avenue Webster, ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain ou parcelle de terre située dans le cinquième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Webster et les rues Wagner, Alix et Eliza, désigné comme Ilet No. soixante treize le dit terrain est désigné par le No. neuf sur un croquis ou plan fait par C. Lucas Lewis, Député, Voyer de ville date le 21 octobre, 1905, d'après lequel dit croquis ou plan le dit terrain mesure trente et un pieds 31 sept pouces 7 face à l'avenue Webster, même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté du terrain "B" sur cent vingt neuf pieds 129 six pouces 6 et deux lignes 2 et une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt neuf pieds 129 sept pouces 7.

CONDITIONS.—COMPTANT. Dix pour cent comptant sera réclamé des acquéreurs au moment de la vente. Actes de vente devant J. J. Woulfe, Notaire aux frais des acquéreurs.

McCLOSKEY and BENEDICT, Avocats.

Nov 17 24 dec1-8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

ECURIE EN BOIS A UN ETAGE

Nos 1116-1120 RUE St-Claude

—ET LE—

Joli Cottage Simple No 1534 Rue Broad.

Succession de John S. Anderson

No 91.371

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL —W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 329 rue Carondelet—JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 21 octobre 1912, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lot 1 Le joli petite maison simple à un étage en bois, No 1534 rue Broad, retirée du trottoir avec une grille en fer, ayant galeries, 5 chambres, etc., sur un certain terrain situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans le carré borné par les rues Broad, Columbus, Lansyre et Dorgenois, désigné comme terrain No 2, sur un croquis fait par George H. Grandjean daté du 17 mai 1892, une copie duquel est annexé à un acte de vente par Dominique Dentagnan au "Italo-American Homestead Association", passé devant Théodore Cotonio, notaire, le 1er juin 1892 ledit terrain mesurant d'après ledit croquis trente cinq pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de cent dix-huit [118] pieds et six [6] pouces entre lignes parallèles.

Zme L'écurie en bois d'un étage Nos 1116-1120 rue St Claude, sur un certain terrain ou parcelle de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No 111, borné par les rues Bayou Road, St Claude, Ursulines et Rempart, ledit lot étant désigné par la lettre A sur un plan dressé par C. C. Lewis, daté du 21 février 1905 et annexé à un acte passé devant J. C. Wenck, notaire, le 24 février 1905, ledit lot mesurant quarante quatre (44) pieds dix [10] pouces et six [6] lignes de face à la rue St Claude commençant à une distance de cent quinze [115] pieds, six [6] pouces de l'encoignure St Claude et Ursulines, et quarante-trois [43] pieds, six (6) pouces en largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt huit (128) pieds.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde payable en deux paiements égaux dans un et deux ans, les dits paiements représentés par des billets de l'acquéreur portant un intérêt de sept pour cent par an, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les clauses de sécurités sur la propriété vendue. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) du prix d'achat sera requis du dernier enchérisseur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente passés devant Jed. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

Howe, Fenner, Spencer & Cooke, avocats.

26 oct—26—nov 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple en Bois

No 3425 Rue Calhoun.

SUCCESSION DE LEWIS McGINTY.

No 101,427—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 329 rue Carondelet—JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 novembre 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir—

Le cottage simple en bois à un étage, retiré du trottoir, contenant quatre chambres, cuisine etc., No 3425 rue Calhoun, sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Calhoun, McKenna, Howes et la ligne de Bloomingdale; ledit lot est désigné sur le No 7 sur un plan par B. M. Droesser voyer, daté du 31 mars 1896, annexé à un acte devant N. B. Trist, ancien notaire, en date du 9 avril 1906, et suivant ledit plan ledit lot mesure vingt-six pieds trois pouces trois lignes de face à la rue Calhoun, la même largeur en arrière sur quatre vingt dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis au moment de la vente. Actes de vente devant A. Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

VENTES A L'ENCAN

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété abandonnée

En vertu de l'Acte 32 de 1904, amendé par l'Acte 10 de 1910 et par l'acte No 253 de 1912

Par ordre du Bureau des Commissaires du Département de la Police.

Je vendrai VENDREDI le 29 novembre 1912 à 10 heures A. M. au Poste de Police Bâtiment de la Cour Municipale, rue Saratoga près de la rue Tulane, un lot d'objets abandonnés consistant en Vêtements, Montres, Bijoux, Bicycles, Cordes, Chaînes, Bouilloires en cuivre, Harnais, Couteaux etc.

Conditions comptant: pas de limite.

W. H. FITZPATRICK
Encanteur, bureau 904 rue Gravier

17 nov—17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour le spéculateur

Le cottage simple No 4023 rue Tchoupitoulas.

Succession de Henri Dimm ou Dim.

No 101,964—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 904 rue Gravier—MARDI, le 26 novembre 1912, à midi à la bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans agissant pour l'Hon E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé daté et signé le 23 octobre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré No trois du vieux plan du Faubourg Est Bouligny, ou carré No 112 du nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Levée (actuellement Tchoupitoulas), Jersey (actuellement Annonciation), Constantinople et Marengo; ledit lot est désigné par le No cinq sur un plan dans un livre de plans annexé à un acte déposé devant Sidim Magner ancien notaire, daté du 5 avril 1865 et mesurant trente pieds de face à la rue Levée (actuellement Tchoupitoulas) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 4023 rue Tchoupitoulas contenant à peu près cinq chambres, entrepot et hangar dans le fond.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1912 en sus et en plus du prix d'adjudication, et devra déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Jas B. Gringage, notaire.

G. G. Kneisberger avocat.

26 oct—26 27—nov3 10 17 24 26

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1801-03 rue Dryades, coin de la rue Felicité.

Bâtisse en briques à deux étages pour maison de commerce.

Toutes les améliorations modernes.

En face du magasin de marchandises sèches Kaufman.

Succession de Catherine Connors, épouse décédée de James Burns

No 101,930—Cour Civile de District, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 12 décembre 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 8 novembre 1912 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No 202, borné par les rues Dryades, Remparts, Félicité et St André, formant l'encoignure des rues Dryades et Félicité et mesurant 28 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 57 pieds 2 pouces de la ligne de fond, sur une profondeur et face à la rue Félicité de 62 pieds 4 pouces et 4 lignes et une profondeur de 58 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté adjoignant le terrain No 20.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le solde, s'il y en a, en un crédit de un et un et deux ans, portant un intérêt de 7 pour cent par an, à partir de la date de l'achat jusqu'au paiement, avec toutes les sécurités usuelles, l'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et l'acte de vente devant E. L. Weil, notaire. Un dépôt de 10 pour cent est réclamé au moment de l'adjudication.

10 nov 10 17 24—dec 1 8 12

Jacobs-Gleason, inc.

VENTE JUDICIAIRE.

Joli cottage double No. 212-14 rue sud Cortez entre les rues Cleveland et Palmyra.

M. J. DIGBY, et als,
vs.
M. B. DIGBY, et als.

No. 101866, Cour Civile de District.

A L'ENCAN JEUDI LE 12 DECEMBRE, 1912, BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No. 311 rue Baronne à midi.

En vertu et suivant le jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la cour civile de District, signé en cour siegeante le 6 Nov. et à dressé à Jacobs-Gleason Inc.

S. L. JACOBS, Encanteur.
Bureau No. 303 rue Carondelet.

Procédera à vendre à l'enchère publique à la date ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite à savoir:—

UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges appartenant ou de quelque façon en dependant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 780, borné par les rues Cortez, Cleveland, Télémachus et Palmyre, désigné par le No. vingt deux, sur un plan de C. A. de Armas, voyer daté le 4 janvier, 1867, un copie duquel est annexé à un acte de vente passé devant Marcel T. Ducros, ancien notaire, dans cette ville, le 14 Août, 1867, et lequel dit terrain commence à une distance de 108 pieds de l'encoignure des rues Cortez et Cleveland, et mesure 34 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Cortez sur une profondeur de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes. Les améliorations consistent en un joli cottage double retiré ayant cinq chambres de chaque côté.

CONDITIONS—Comptant, les acquéreurs devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1912. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et devant être passé devant Theodore Abck, notaire, 10 0/0 du prix d'achat devant être déposé avec.

JACOBS-GLEASON, INC.
S. L. JACOBS, Encanteur.

Thompson B. Walker, avocat pour les demandeurs.

Legier et Gleason, avocats pour les défendeurs

nov10 17-24-dec1-8-12

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

—.o:—

La température la plus élevée en tout est de 74 degres

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.C.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

The 'Allenburys' Foods

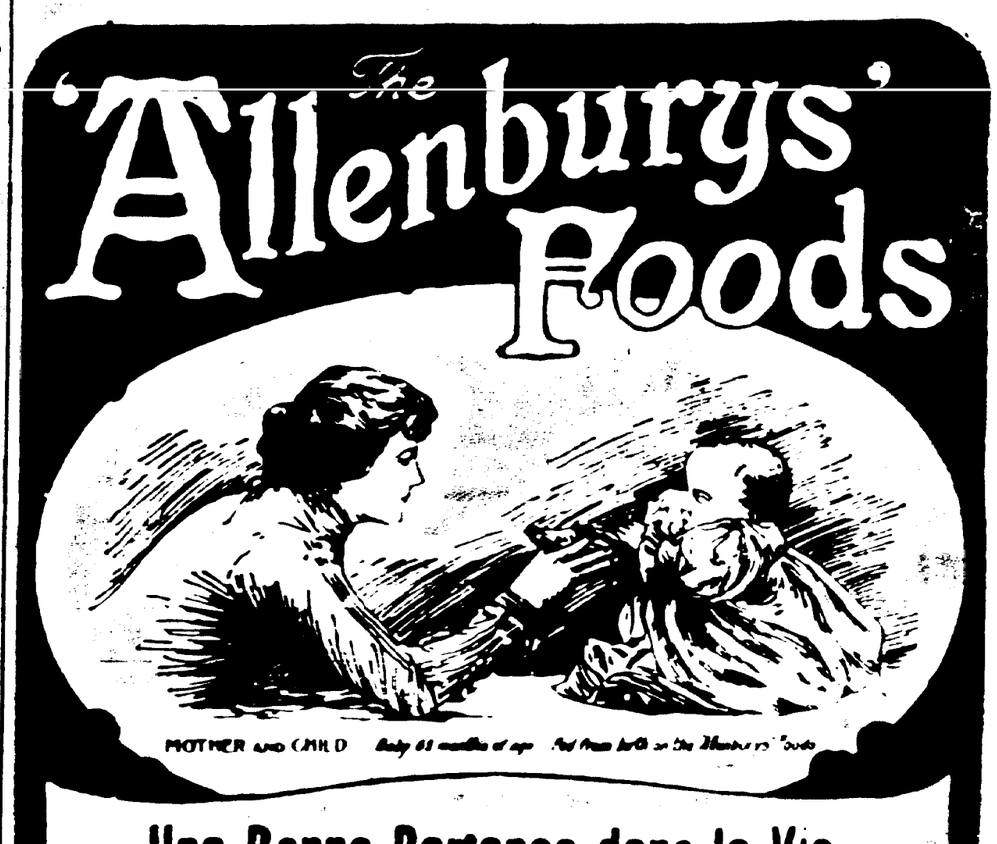

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourris en ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois.
NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois.
NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Le petit livret traitant de la Nourriture des Enfants donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.